

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projets « Territoires à Agricultures Positives »

Pour favoriser les transitions dans le grand Sud-Ouest

Toulouse, le 3 mai 2021 - Pour sa seconde édition, l'appel à projets « Territoires à Agricultures Positives » (TAP) porté par la Fondation Avril est lancé dans le Bassin Adour-Garonne qui s'étend principalement sur les deux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Il est lancé en partenariat avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine. Son budget s'élève à environ 1 M€.

La période de candidature est fixée du 3 mai 2021 au 25 juillet 2021.

L'objectif de l'appel à projets « Territoires à Agricultures Positives - bassin Adour-Garonne » est de favoriser l'émergence de projets locaux multi-acteurs associant transitions agricoles, développement territorial et gestion durable de la ressource en eau dans le Bassin Adour-Garonne. Pour cela, TAP soutient la phase « ingénierie et animation » (dépenses immatérielles) des projets, jusqu'à deux ans, et propose un accompagnement pour faciliter leur réussite et leur capitalisation.

Les projets devront reposer sur une démarche collective forte issue d'un partenariat multi-acteurs basé sur une coopération entre des agriculteurs, des acteurs des filières et des structures publiques ou privées des territoires. Ils devront également comprendre une dimension environnementale forte portant sur l'eau et la biodiversité.

Ces projets pourront porter sur la valorisation des productions locales végétales et animales reposant sur les atouts du territoire et l'organisation en filières. Les circuits courts territoriaux, mais également l'économie circulaire multi-acteurs ou les réseaux entre campagnes et villes voisines, entre plaines et montagnes pourront candidater. Une attention particulière sera portée aux projets qui favoriseront le développement de filières à partir des légumineuses qui constituent un facteur clé de réussite pour les transitions agricoles et alimentaires régionales.

Le cahier des charges et les documents complémentaires sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.fondationavril.org/appel-a-projets/territoires-a-agricultures-positives-adour-garonne/>

Les partenaires

Fondation Avril : La Fondation Avril une Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 11 décembre 2014. Elle s'inscrit dans une volonté d'agir et de s'impliquer dans les territoires ruraux en France et en Afrique. En France, la Fondation Avril accompagne la transition agricole vers des modèles créateurs de valeurs économique, sociale, et environnementale et intervient dans les territoires pour la promotion d'une alimentation saine et durable pour tous. En 2019, elle a lancé le cycle d'appels à projets baptisé « Territoires à Agricultures Positives » (TAP) dans le Massif central, en partenariat avec l'Etat. Programmés tous les deux ans dans un territoire différent, ces appels à projets sont menés en partenariat avec les acteurs publics de ces territoires.

L'agence de l'eau Adour-Garonne : L'agence de l'eau Adour-Garonne agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau. L'Agence est l'Etablissement public chargé de mettre en œuvre les orientations de la politique publique de l'eau sur le grand Sud-Ouest (1/5ème du territoire national). Sa mission essentielle vise à préserver et à gérer au mieux les ressources en eau des bassins de l'Adour, de la Garonne, de la Dordogne et de la Charente. Dans sa mission de préservation de l'eau, elle encourage les usages vertueux et accompagne des actions et démarches facilitant la transition agro-écologique, à ce titre une expérimentation de rémunération des exploitations agricoles pour services rendus environnementaux est en cours avec 856 exploitations concernées en 2020.

Région Nouvelle-Aquitaine : La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne le développement de la production de protéines végétales sur son territoire, via le plan régional Protei-NA, qui vise à améliorer l'autonomie fourragère et protéique d'un maximum d'exploitations d'élevage de la région et à développer les légumineuses à destination de l'alimentation animale et humaine.

DRAAF Occitanie et DRAAF Nouvelle-Aquitaine : Placées sous l'autorité du préfet de région, les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) sont des **services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**. La DRAAF est également un service territorial de FranceAgriMer. Sous l'autorité du Ministre chargé de l'agriculture, la DRAAF exerce notamment l'autorité académique sur l'enseignement technique et supérieur agricole et met en œuvre les enquêtes statistiques nationales.

En tant que DRAAF de bassin Adour-Garonne, la DRAAF Occitanie, en liaison avec la DREAL de bassin, anime et coordonne sur ce territoire de bassin hydrographique l'action des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture dans les domaines de l'interface "eau-agriculture".

Contacts Presse :

Fondation Avril : helene.jeusselin@fondationavril.org – tel : 01 78 14 81 79

Agence de l'eau Adour-Garonne : catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr – tel : 06 08 73 64 03

Région Nouvelle-Aquitaine : jerome.hebras@nouvelle-aquitaine.fr – tel : 05 87 21 20 27

Draaf Occitanie : anne.bernachon@agriculture.gouv.fr – tel : 05 61 10 61 12/06 99 96 81 08

Draaf Nouvelle-Aquitaine : marie-agnes.godin@agriculture.gouv.fr – tel : 05 56 00 43 82